# REVUE DE PRESSE

## Mercredi 11 septembre 2019

# L'infographie

## Quelles sont les dix villes les plus surveillées en Europe ?

**Nombre de caméras de vidéosurveillance pour 1.000 habitants dans l'UE parmi les 50 villes les plus surveillées du monde**

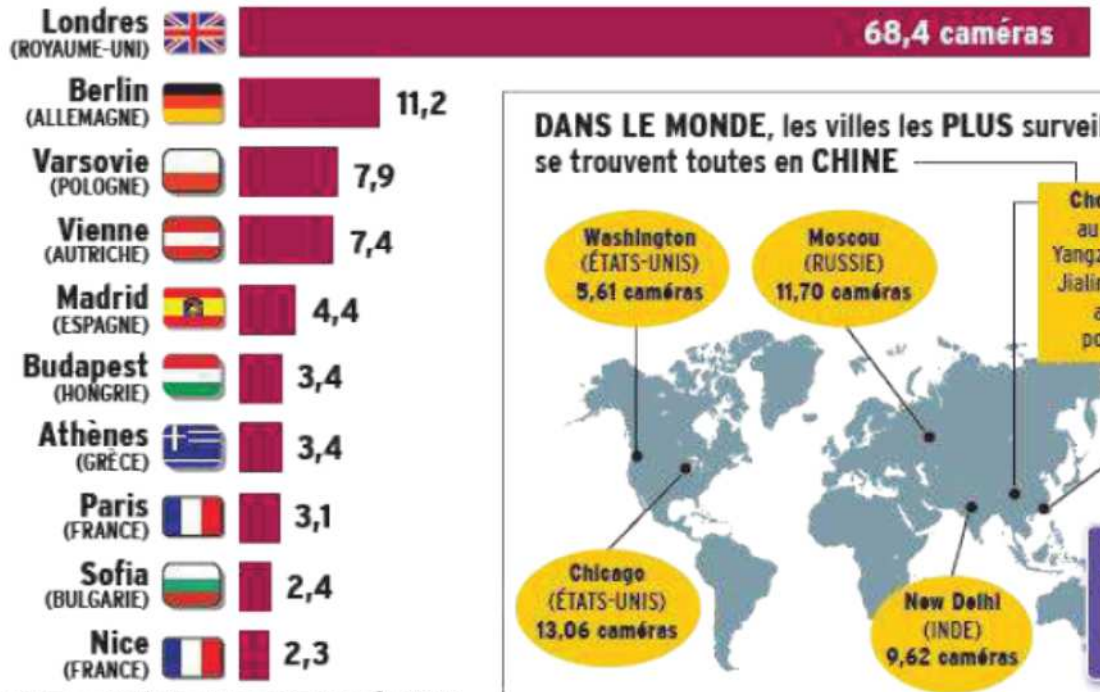


**DANS LE MONDE**, les villes les **PLUS** surveillées se trouvent toutes en **CHINE**

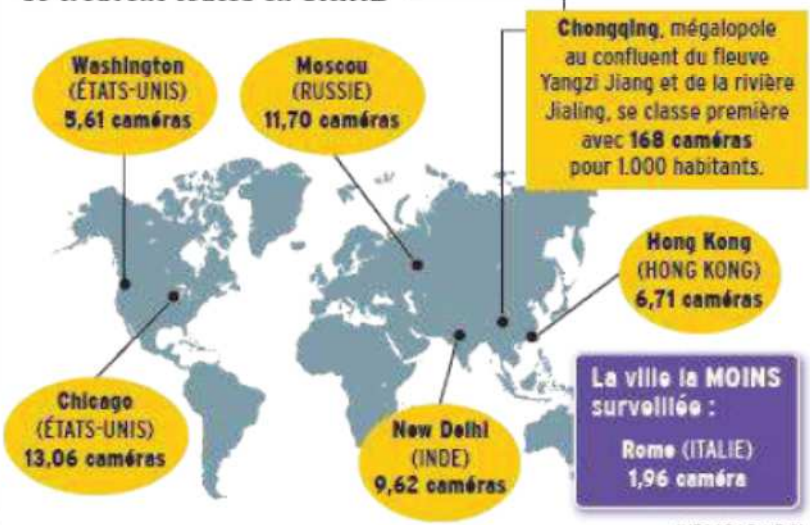


*Sources : Statista - Comparitech (août 2019)*

INFOGRAPHIE CL

■ La réforme du lycée se met en place dans les établissements charentais ■ Avec son lot de casse-tête, notamment pour les emplois du temps ■ La filière scientifique reste encore plébiscitée.

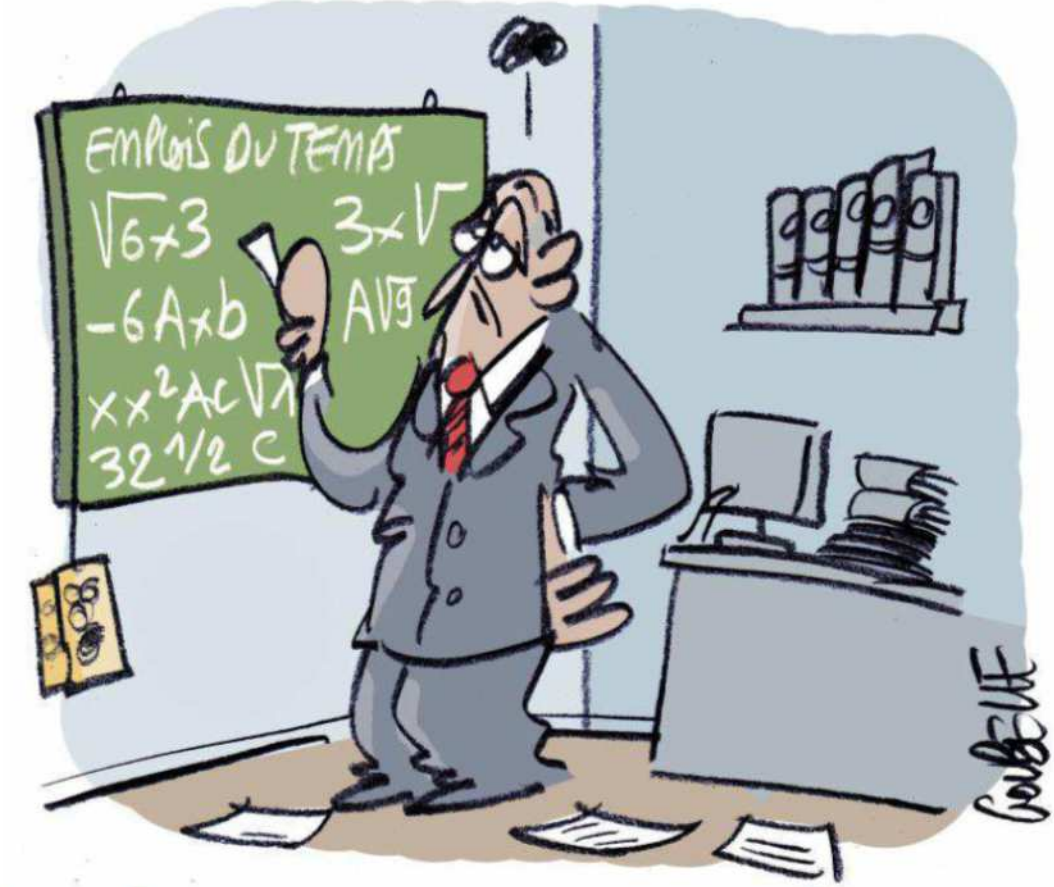


## La réforme: mode d'emploi

Exit les filières scientifiques, économiques et sociales et littéraires en première. C'est l'une des modifications prévues par la réforme du lycée de Jean-Michel Blanquer. Désormais, tous les élèves de première disposent d'un tronc commun avec, au menu, du français (4 heures), de l'histoire-géo (3 heures) ainsi qu'une demi-heure d'enseignement moral et civique par semaine, de l'EPS (2 heures), deux langues vivantes (4h30) et un enseignement scientifiques (2 heures). S'ajoutent, et c'est la nouveauté, trois enseignements de spécialité, à raison de 4 heures chacun par semaine, que les élèves doivent choisir. La philosophie peut désormais être appréhendée dès la première pour les élèves qui optent pour l'enseignement Humanités, littérature et philosophie. Elle reste obligatoire en terminale. En fin de classe de première, l'élève sélectionnera deux des trois enseignements de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale. Celui qu'il ne retient pas sera évalué en fin de première et comptera évidemment pour le baccalauréat.

# Lycées: entre casse-tête et déjà vu

Antoine BENEYTOU
a.beneytou@charentelibre.fr

Quarante-trois enseignants pour une classe de 35 élèves, en première générale à Guez-de-Balzac à Angoulême. Six profs de maths différents pour les élèves d'une même classe. La réforme du lycée se met doucement en place dans les établissements charentais. Et avec elle, ses casse-tête d'emplois du temps pour les chefs d'établissement. *«Est-ce que c'est difficile à mettre en place? Disons que ça ne simplifie pas les choses, c'est un euphémisme»*, sourit Patrick Marcuzzi, proviseur du lycée Jean-Monnet à Cognac. Heureusement, des logiciels existent. *«Sans cela, ce n'était pas faisable.»* Mais *«cela a été beaucoup de travail pendant l'été, on s'est un peu arraché les cheveux»*, note Marc Perrier, proviseur de Marguerite-de-Valois à Angoulême. Parce que désormais, en première, les élèves choisissent à la carte trois enseignements de spécialité (voir encadré).

### Les scientifiques toujours majoritaires

Exit les filières S, ES et L. Mais dans les faits, *«on retrouve à peu près les séries qui existaient»*, analyse Christelle Fontaine, du syndicat Snes-FSU et professeure de philo. *«Il y a toujours le même engouement pour les spécialités scientifiques.»* Maths, physique-chimie, SVT sont encore plébiscités par les élèves. *«Peut-être un peu moins qu'auparavant, mais il y a toujours une forte demande»*, nuance Patrick Marcuzzi, au regard de son expérience à Cognac. Marc Perrier a sensiblement la même analyse. *«Ce que l'on voit en filière générale, c'est une reconstitution de la filière S, même si on pensait qu'il y en aurait davantage. On note une petite diversification des parcours.»* À Marguerite-de-Valois, on recense ainsi 50 combinaisons de spécialités différentes. Tout l'enjeu étant d'associer des matières utiles pour le projet professionnel et dans lesquelles il est possible d'obtenir des bonnes notes pour le bac. Et si la réforme a posé des problèmes d'organisation au sein de la communauté éducative, les élèves, eux, semblent y trouver leur compte (voir ci-dessous).

Christelle Fontaine met par ailleurs en lumière l'une des conséquences de cette nouvelle organisation: *«Il y a un véritable éclatement des classes»*, note l'enseignante. Car tous les élèves sont éparpillés, en fonction des enseignements de spécialité qu'ils ont sélectionnés. Concrètement, une classe de première se retrouve au complet moins de la moitié du temps, durant les heures de tronc commun d'histoire, français et EPS. *«Pour les enseignants, c'est compliqué car c'est dur d'impulser des projets. J'ai un collègue qui fait cours à des élèves venus de huit classes différentes! Et pour les élèves, c'est difficile de se reconnaître dans une communauté. C'est impossible pour eux de progresser ensemble, c'est assez hallucinant.»*

Son collègue Alain Héraud ne dit pas autre chose. *«La notion de classe a disparu.»* Et de s'inquiéter pour les choix d'orientation des élèves. *«Il y a un rétrécissement problématique de la formation à l'heure où les élèves sont dans le doute. Cela fait peser sur eux une angoisse»*, conclut Christelle Fontaine.

Benjamin Coutant

## “ Cela nous apporte plus de liberté

Élève en première à Guez-de-Balzac, à Angoulême, Benjamin Coutant a choisi les enseignements de spécialité suivants: SVT, littérature anglaise et histoire géographie sciences politiques. *«J'ai sélectionné ces matières en fonction de mes goûts et en fonction de mes résultats, pour avoir les meilleures notes»*, explique-t-il.

Son projet professionnel l'a tout de même aussi guidé. *«Je veux faire des études de droit pour être avocat ou juge, alors j'ai réfléchi aux matières qui me seraient utiles. La réforme? Je trouve que c'est mieux, on peut vraiment choisir ce qu'on veut, cela nous apporte plus de liberté.»*

Mathias Doucet

## “ Des matières pour avoir mon bac facilement

Mathias Doucet, 16 ans, a une idée bien précise de ce qu'il veut faire de sa vie: militaire, et de préférence chez les parachutistes. *«L'école ne m'intéresse pas, mais je me débrouille bien. Alors j'ai choisi des matières pour avoir des points pour avoir mon bac assez facilement.»* Ses enseignements de spécialité: sciences économiques et sociales, histoire géographie sciences politiques et littérature anglaise. Une sorte de filière ES reconstituée. *«Les sujets d'actualité me plaisent et j'ai toujours été bon en anglais, alors j'ai fait selon mes goûts.»* Et la réforme est-elle synonyme de bazar? *«Hier encore, on cherchait nos classes, et les profs ne savaient pas où on devait aller.»*

Naomi Legeay

## “ Je serais quand même allée en filière L

Élève de première à Guez-de-Balzac, Naomi Legeay, 16 ans, a accueilli la nouvelle réforme du lycée avec bonheur. Grâce à ce nouveau choix d'enseignements de spécialité, l'adolescente a pu s'épargner des heures de cours de maths. *«Je n'ai jamais été forte»*, souffle-t-elle. Alors Naomi s'est ainsi reconstitué une filière à dominante littéraire avec de l'histoire géographie sciences politiques, de la musique et de l'anglais. Et apprécie ainsi cette nouveauté: *«Parce que l'on peut avoir des points au bac sur les domaines dans lesquels on est meilleurs. De toute façon, même avec l'ancien système, je serais quand même allée en filière littéraire.»*

# Deux mois avec sursis requis contre l'ex-leader des gilets jaunes

## Outrages à un gendarme, intrusion dans le site internet de CL, Jason Herbert était jugé hier au tribunal d'Angoulême.

Jean-François BARRÉ
jf.barre@charentelibre.fr

Jason Herbert, 26 ans, éphémère porte-parole des gilets jaunes au plus fort du mouvement débutant, saura le 24 septembre prochain si, comme il le prétend, de concert avec son avocat, reprocher à un commandant de gendarmerie de jouer au *«cow-boy»* face à une manif illégale de motards gilets jaunes c'était juste une manière de lui dire qu'il en faisait beaucoup trop face à une situation qui n'avait pas... encore dégénéré, ce 5 janvier, sur le bord de la RN 10 à Anais. Qu'il aurait peut-être, avec le recul de neuf mois, *«dire d'une manière un peu moins répréhensible»*. En tout cas *«pas constitutif d'un outrage»*, selon son avocat.

Jason Herbert et son avocat ont plaidé la bonne foi, le contexte gilets jaunes et la relaxe. Photo CL

### Il voulait effacer la photo

Le jeune homme, qui se présente, lors de cette période de forte mobilisation, sous la pression d'un leader autoproclamé des gilets jaunes, engagé dans un mouvement *«relais permanent avec les autorités»*, menacé de mort, stressé, interlocuteur privilégié *«du Premier ministre et de M. de Rugy»*, saura aussi si le 30 novembre, au début du mouvement, *«sous une pression terrible»*, volant d'interview en interview, il avait, bien malgré lui et ans intention de nuire, effacé un article le concernant, qui ne lui avait pas plu, sur le site internet de *Charente Libre*.

À la barre du tribunal correctionnel, hier, Jason Herbert l'a confessé. Parce que, titillé sur une double casquette syndicale aux élections professionnelles, il voulait juste effacer la photo pour que ses colistiers, qui ne lui avaient d'ailleurs rien demandé, comme le lui a fait remarquer la présidente, Élisabeth Boulnois, ne pâtissent de leur exposition. Une simple erreur de manipulation, après avoir accédé au site d'administration du journal en utilisant les codes d'accès d'un journaliste dûment habilité, lui. Quelques années auparavant, Jason Herbert avait travaillé pour le site de *CL*. D'ailleurs, pour son avocat parisien, David Libeskind, il n'y a même pas fausse manip. *«Pas d'intrusion, puis qu'il a utilisé des codes qu'on lui avait donnés»*, mais plutôt une vengeance du journal en conflit aux prud'hommes avec son ex-collaborateur.

> **De quel droit s'arroge-t-il une légitimité qu'il n'a pas ?**

*«Un peu comme résilier un bail, conserver une clé, revenir cambrioler cinq ans après et dire que le propriétaire n'avait qu'à changer la serrure»*, a toutefois pu traduire Me Valérie Sempé, l'avocate du journal. Elle a rappelé qu'il n'y avait même pas besoin de mobile, de motivation. Que la seule intrusion constituait l'infraction. S'est étonnée qu'un jeune homme qui se présente comme journaliste fasse si peu de cas de la liberté de la presse...

C'est aussi ce qu'a soutenu Élise Bozzolo, la procureure. *«De quel droit s'arroge-t-il une légitimité qu'il n'a pas?»* D'une formule, elle a résumé les deux procédures, justifié le ton ferme d'un gendarme chargé d'assurer la sécurité de manifestants prêts à se mettre en danger. *«D'où a-t-il été décidé qu'il était le censeur de* Charente Libre, *le rédacteur en chef plus plus plus?»*

Pour les deux infractions, elle a réclamé deux mois de prison avec sursis, 140 heures de travail d'intérêt général et l'obligation d'indemniser. Le commandant de gendarmerie, lui, réclame 300 €, *Charente Libre* un euro symbolique.

Le tribunal devra aussi dire si le statut de conseiller prud'homal du jeune homme justifie la non-inscription d'une éventuelle condamnation au casier judiciaire. Ou si, comme le soutient la partie civile, ne pas respecter la loi quand on est chargé de la faire appliquer, c'est davantage une circonstance aggravante.

Le jugement a été mis en délibéré au mardi 24 septembre.

**JONZAC**

# Une soixantaine de plaintes contre l'ancien chirurgien

L'ex-chirurgien de Jonzac mis en cause dans une affaire de pédophilie est désormais visé par une *«soixantaine de plaintes»* de victimes potentielles, a indiqué le procureur de la République de La Rochelle. *«Le chiffre est évolutif. Nous recueillons les plaintes au fur et à mesure.»* Joël Le Scouarnec, 68 ans, a été renvoyé en mars devant la cour d'assises de Charente-Maritime, à Saintes, où il devrait être jugé en début d'année pour viol sur mineur de moins de 15 ans par personne ayant autorité, agressions sexuelles et exhibition sexuelle. Ces faits, qui concernent quatre victimes mineures, remontent à la période de 1989 à 2017, pendant laquelle le chirurgien a exercé en Bretagne, en Touraine et à l'hôpital de Jonzac. Des investigations, déclenchées après la découverte de carnets lors d'une perquisition à son domicile, se poursuivent pour rechercher et auditionner d'autres éventuelles victimes. Les carnets détaillent des actes sexuels, près de 200 cas au total. Le travail des gendarmes de la section de recherches de Poitiers, en charge des investigations, est de déterminer si d'autres viols ou agressions sexuelles ont pu être commis en lien avec les scènes décrites dans ces carnets. Les enquêteurs attendent de recevoir d'autres plaintes avant d'entendre le chirurgien, selon le procureur. Ce n'est qu'après son audition que le parquet pourra décider d'ouvrir une éventuelle information judiciaire confiée à un juge d'instruction.

**COGNAC**

# Coup d'envoi des vendanges en fin de semaine

*«Le début des vendanges est à envisager dès la mi-septembre.»* C'est le verdict des contrôles de maturation réalisés ce lundi par la station viticole du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). Annoncé plutôt en fin de mois, le coup d'envoi de la récolte dans le vignoble du cognac devrait finalement être donné en cette fin de semaine. Hennessy prévoit ainsi de mettre en route ses machines vendredi.

*«Les températures de la semaine écoulée retrouvent des valeurs proches des normales. Cependant, la maturation se poursuit sur un rythme soutenu. Compte tenu de la dispersion entre parcelles, il est probable que le TAV* [titre alcoométrique volumique ou degré d'alcool, NDLR] *de certaines ait déjà dépassé 10 % vol,* indiquent les ingénieurs. *Ceci confirme qu'il serait opportun de commencer à vendanger dès la mi-septembre pour de nombreuses situations.»*

Selon leurs relevés, *«les grappes restent très saines.* [...] *Le feuillage est également en bon état, malgré la présence de mildiou sur "pointes" dans les parcelles disposant de ressources en eau suffisantes pour la pousse d'entre-cœurs, et pas rognées récemment. À l'opposé, d'autres parcelles montrent des signes de sécheresse. Toutefois, les grappes grossissent encore tout à fait normalement.»*

# Le post

Photo CL

*Le déroutage des poids lourds en transit de la RN 10 vers l'A10 n'intéresse pas l'Assemblée nationale!*

**Nicole Bonnefoy**
sénatrice,
ne lâche pas le morceau, mais ne décolère pas. L'Assemblée nationale vient de refuser son amendement visant à évacuer les camions de la Nationale 10. *«J'espère que les plus de 7 000 personnes qui ont signé la pétition* [...] *pour soutenir cette démarche s'en souviendront.»*

■ Le jeune Jarnacais a été sélectionné pour participer à «Objectif Top Chef»
■ Le tournage s'est déroulé au printemps dans le Médoc ■ Diffusion à l'automne.

Théo Taviani, Jarnacais de 21 ans, a été sélectionné pour «Objectif Top Chef». Il a rencontré le chef Philippe Etchebest lors du tournage à la fin du printemps. Repro CL

# Théo va tenter de gagner sa place dans «Top Chef»

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Il a eu le déclic lors d'une saison au bar de L'Union, à Jarnac. Avant cela, jamais Théo Taviani n'avait imaginé faire carrière dans la cuisine. Jamais non plus, il n'avait envisagé de participer à «Objectif Top Chef»... en vue d'intégrer, peut-être, le concours «Top Chef», la célèbre émission de M6. *«C'était un rêve de participer»*, reconnaît le Jarnacais, âgé de 21 ans, qui a pris part au tournage à la fin du printemps. Et qui attend désormais avec impatience la diffusion de l'émission, prévue à l'automne. Après un bac gestion administration raté au lycée Jean-Monnet, Théo Taviani s'est orienté vers un CAP cuisine à la Cifop d'Angoulême. En alternance, il a officié au restaurant du golf du Cognac et à l'Auberge de Condé. Depuis un an, il suit un bac pro cuisine à l'Ecole de Paris des métiers de la table. Après une expérience au café Jamin de Joël Robuchon, il est aujourd'hui à la Maison blanche. Pas la boîte de nuit de Cognac, mais le resto gastro situé sur les toits de Paris, avenue Montaigne. Son poste: les poissons. *«Et j'adore ça»*, lance-t-il. Ses préférés ? La dorade, la lotte, l'esturgeon et, produit de la mer aussi, le homard.

### «Je veux revivre ce truc-là»

Fan de l'émission «Objectif Top Chef» – *«J'ai toujours regardé avec mon frère Hugo»* –, le jeune cuistot a décidé de s'inscrire à l'émission en avril. Son CV et sa vidéo *«pour montrer que j'avais envie»* ont retenu l'attention de la production. Résultat: il s'est retrouvé à passer le casting, à Neuilly, avec 1 000 autres personnes. 108 ont été retenues. Parmi elles, Théo Taviani.

Pour sa première épreuve, lors du tournage à Bordeaux, il a dû concocter un plat puisant dans les traditions culinaires de sa mère charentaise et de son père breton. Dans l'assiette: une truite en gravelax, un crémeux de pomme de terre au chabichou, de l'andouille de Guéméné et une sauce maltaise au cidre breton. *«J'avais apporté tous les ingrédients et j'avais une heure pour faire la recette»*, explique le jeune homme. Qui convient: *«C'était chaud !»*

Cette année, pour sa cinquième saison, l'émission réserve quelques surprises. Exemple: elle n'est plus seulement réservée aux apprentis. Elle s'ouvre aussi aux amateurs. *«On a eu une épreuve en binôme. Nous avons fait un filet mignon de porc en croûte de spéculoos»*, raconte Théo Taviani, qui a aussi dû travailler autour de la pomme de terre ou confectionner un trompe-l'œil: une pêche blanche pochée assortie d'une meringue. Un dessert aux airs de coquille saint-jacques. De quoi ouvrir l'appétit.

Sans dévoiler le résultat final, l'expérience s'est révélée enrichissante. *«On a créé des liens»*, confie Théo Taviani, qui retiendra sa première rencontre avec Philippe Etchebest: *«C'était stressant, impressionnant. Je n'en revenais pas de me retrouver face à lui. Il nous attendait au tournant, sur le dressage, sur le goût...»* Mais sous son air patibulaire, le chef a su le mettre en confiance. *«Au début, j'avais la boule au ventre. La pression m'envahissait.»* Alors s'il ne remporte pas sa place pour «Top Chef 2020», Théo Taviani prévient déjà: *«Je reviendrai l'année prochaine. Je veux revivre ce truc-là.»*

## En vue

### Des enchères à la Fondation Martell

Vendredi, la fondation organisera sa première vente aux enchères. Photo archives CL

La Fondation d'entreprise Martell organise sa première vente aux enchères, ce vendredi, à 18h30. Une vingtaine d'œuvres créées par l'artiste Indien Mario d'Souza, à l'origine de la fresque murale peinte à l'entrée du rooftop, seront décrochées de l'exposition Melting Rocks, visible depuis octobre 2018 dans le hall de la Fondation. Grâce aux fonds récoltés, Mario d'Souza se rendra en Inde fin décembre pour intégrer deux résidences d'artistes. Pendant trois mois, il travaillera à la création d'œuvres en collaboration avec des artisans et artistes indiens, p uis cherchera à exposer le fruit de ce travail dans des institutions muséales de sa ville d'origine, Bangalore. La vente sera précédée d'une visite gratuite menée par l'artiste autour de Melting Rocks et de Dreaming the real blue, la fresque du dernier étage. Elle sera suivie d'un cocktail.

Vente aux enchères à la Fondation Martell, ce vendredi, à 18h30. Gratuit.

■ MUNICIPALES 2020

### Morgan Berger à l'Espace 3000 le 26 septembre

Il l'avait évoqué dans nos colonnes la semaine dernière mais il a annoncé la date hier sur Facebook. Morgan Berger, candidat aux municipales à Cognac, lancera officiellement sa campagne le 26 septembre. Pour cela, il organisera une grande réunion publique à 19h30 à l'Espace 3000. L'entrée sera libre, précise l'annonce.

# La chaleur des résidents de l'Arche fait fondre les planches

Beaucoup d'émotion dans la quatrième pièce de théâtre de l'association, qui sera jouée vendredi à Jarnac et la semaine suivante au Castel.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Leur pièce «La moulinette» avait fait grand bruit en 2016 au Castel de Châteaubernard, avant d'en faire de même à l'auditorium de Jarnac. Un bruit d'applaudissements à tout rompre, puisque les deux salles étaient à la fois pleines et totalement conquises (lire *CL* du 16 mai 2016). Handicapés et talentueux, drôles et bouleversants... La bande de comédiens de l'Arche avait surpris son monde. *«Dans le public, beaucoup de gens étaient venus parce qu'ils avaient un lien avec l'association* [d'aide aux personnes handicapées mentales] *et qu'ils voulaient nous soutenir,* se souvient Hélène Masurel, de la compagnie Le Passage, qui accompagne l'Arche toute l'année. *En sortant, ils ne nous parlaient plus du tout de ça mais plutôt du talent des comédiens et de l'émotion qu'ils avaient ressentie.»*

**Dans «Ne nous demandez pas la lune», les comédiens évoquent leurs rêves et leurs désirs.** Photo M. B.

## «Mon corps est beau»

Depuis Angoulême, où elle a été jouée en mai dernier, la quatrième création de l'Arche, «Ne nous demandez pas la lune», est précédée de la même rumeur. *«Il y avait du monde sur les marches de l'Espace Franquin, les gens étaient sous le charme»*, poursuit Hélène Masurel, avant d'évoquer l'intrigue. *«Ça parle de nos rêves, de ces grands désirs qui nous poussent en avant. Ou auxquels il faut renoncer, parfois, mais dont émerge le meilleur de nous-mêmes.»* La pièce sera donnée ce vendredi à l'auditorium de Jarnac et le 20 septembre au Castel de Châteaubernard. Pour les comédiens, bien rôdés après 18 mois de répétition, ce sera une nouvelle occasion de vivre un grand moment. *«Les applaudissements, voir tous ces gens... C'est ce que je préfère»*, salive Jean-Marc, résident à l'Arche, qui jouera *«un loqueteux»*. *«Quelques fois, les gens me regardent de travers, c'est parce que je suis handicapé,* explique aussi Damien. *Mais pas le public. Ils sont cool et j'aime qu'ils me regardent. Mon corps est beau.»* En plus de ce plaisir-là, les deux affirment avoir réalisé de *«grands progrès dans l'expression orale»*. Des bénéfices secondaires, puisque s'ils répètent depuis 18 mois, c'est surtout parce qu'ils adorent jouer. Et qu'ils le font bien, en plus.

Vendredi 13 septembre à l'auditorium de Jarnac.
Vendredi 20 septembre au Castel de Châteaubernard.
Entrée libre mais sur réservation par courriel (accueil@arche-charente.org) ou téléphone (05 45 36 15 00).

# Mieux manger, ça conserve

Ils sont venus les bras pleins de victuailles et sont repartis... les bras chargés aussi. Il ne fallait rien jeter et conserver tout ce qui pouvait l'être, hier soir au pique-nique «zéro déchet» du collectif «Mangeons mieux». Né en mars après un colloque de l'agglo sur l'alimentation, le groupe a réuni environ 1 000 personnes à la base plein air hier afin de se présenter à elles et d'échanger des astuces sur les bonnes pratiques alimentaires.

Photo M. B.

SOIRÉE DÉBAT

# La santé en lumière et en scène

**Renata Scant, du Théâtre en action de Malveille (à gauche), apporte son soutien aux représentants du PCF16 en signant la mise en scène de la pièce.** Photo G. B.

Premier acte. Un couple se fait agresser dans la rue. Tentative de meurtre. Plainte. Entendu par la police, il répond aux questions.

– Est-ce la première fois que ça vous arrive ?

– Non.

– Souvent ?

– Oui.

– Connaissez-vous vos agresseurs ?

– Oui.

Qui sont-ils alors ? Et pourquoi en vouloir à Madame Sécu et Monsieur Lhosto ? C'est l'objet du second acte de la pièce de théâtre que propose en entrée libre la section cognaçaise du Parti communiste, aujourd'hui mercredi, à 20h30, à la Salamandre de Cognac. Retravaillée et mise en scène par Renata Scant et sa troupe du Théâtre en action de Malvieille, elle est inspirée *«d'un scénario imaginé par le collectif de l'hôpital de Carhaix»*, indique Simone Fayaud, membre du bureau exécutif du PCF16. *«On a trouvé l'idée très intéressante pour mettre cette question en lumière, comme l'est celle d'utiliser l'espace théâtral comme outil de réflexion.»*

La question de l'hôpital, de l'accès aux soins, de la désertification médicale, *«autant de problèmes qui touchent Grand Cognac et son centre hospitalier, comme l'ensemble des établissements de santé en France»*, souligne-t-elle. *«Alerter et mobiliser pour défendre notre système de santé à l'aube d'un plan gouvernemental qui va le démanteler, c'est ce que l'on souhaite avec cette pièce. On espère qu'il y aura du monde.»* Pour la voir et débattre aussi puisqu'elle sera suivie d'échanges animés par des responsables d'associations du secteur et des syndicalistes.

«Tentative de meurtre contre Madame Sécu et Monsieur Lhosto», ce mercredi, à 20h30 à la Salamandre. Entrée gratuite.

PHOTO M. D.

## SOLIDARITÉ

**Un repas solidaire contre le cancer.** La jeune association théâtrale Les saltimbanques 16, née cet été à Cherves-Richemont, organise un dîner caritatif au Garage bar, place du Canton à Cognac, dimanche soir. Toute la recette sera versée à l'institut bordelais Bergonié, qui lutte contre le cancer. Tarif: 40 € tout compris (apéritif, repas, fromage, café, tombola). Réservation au 05 45 36 08 84.

# La deuxième rentrée des écoliers de Houlette et Sainte-Sévère

Le regroupement pédagogique intercommunal qui comprend aussi Réparsac, a gagné une cinquième classe. Ce qui entraîne des changements. 38 élèves doivent changer d'école.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

L'équipe pédagogique au complet et les élus des trois communes ont présenté la nouvelle répartition d'élèves, hier, aux parents.

Photo J. P.

La bonne nouvelle est tombée la semaine dernière, après le comptage effectué le jour de la rentrée par l'Inspection d'académie. Face à des effectifs chargés en maternelle, le regroupement pédagogique intercommunal de Houlette, Sainte-Sévère et Réparsac a gagné une cinquième classe. Durant les jours qui ont suivi, l'équipe pédagogique a dû plancher sur une nouvelle répartition des élèves, qui a été présentée hier aux parents, à la salle des fêtes de Réparsac.

Jusqu'à présent, l'école de Sainte-Sévère abritait la classe de grande section (GS) et CP; celle de Houlette, une classe à trois niveaux comprenant la toute petite section (TPS), la petite section (PS) et la moyenne section (MS); et l'école de Réparsac accueillait les élèves du CE1 au CM2 dans deux classes.

Pas de changement pour les plus grands. Mais un gros chamboulement pour les plus petits: 38 élèves, au total, vont devoir changer d'école.

La cinquième classe est ouverte à Houlette, qui disposait des locaux nécessaires. L'école accueillera désormais les élèves de TPS et PS dans une classe. Et dans l'autre, à double niveau également, une partie des élèves de GS – ceux qui demeurent à Houlette et Réparsac – ainsi que les CP. Les élèves de grande section demeurant à Sainte-Sévère et Bréville seront quant à eux scolarisés à Sainte-Sévère dans une classe à double niveau avec les MS. C'est le critère géographique qui a donc été retenu pour cette nouvelle répartition, pas tellement commentée, hier soir, par les parents. *«Il aurait été mieux que tous les élèves de maternelle soient à Houlette mais ce n'était pas possible»*, a glissé Annick-Franck Martaud, le maire de la commune, installé aux côtés de ses homologues de Sainte-Sévère et Réparsac et de l'équipe pédagogique au complet. *«Il y avait aussi un problème de personnel.»*

> **Il aurait été mieux que tous les élèves de maternelle soient à Houlette mais ce n'était pas possible.**

Cette répartition va toutefois *«alléger les classes, qui n'auront pas plus de deux niveaux»*, observe Christian Meunier, le maire de Réparsac. Tous ces changements seront effectifs dès demain, jeudi. Les parents qui auraient acheté des tickets de cantine sur une école qui n'est plus celle de leur enfant sont invités à les échanger entre eux ou à la revendre à prix coûtant. *«Le prix est le même partout»*, rappelle Christian Meunier.

A noter, enfin, que l'association des parents d'élèves de Houlette et Réparsac, qui devrait bientôt fusionner avec celle de Sainte-Sévère, se réunira ce vendredi, à 20h45, à la salle des associations de Réparsac.

# Zoom

■ Bourg-Charente

## Festi'Classique: un duo talentueux

Photo CL

Depuis plusieurs années, Anne-Marie Molinié et Jacques Baclet, fondateurs de «Festi'Classique en Pays de Cognac», organisent un des six concerts dans le cadre grandiose de la Distillerie Pautier à Bourg-Charente. Cette année, ce sont deux pianistes talentueux, aux parcours atypiques, le duo Hasinakis, formé d'Alice Rosset et Jean-Christophe Kotsiras, qui ont enchanté plus de 80 mélomanes, durant près d'une heure trente, en créant un dialogue entre musiques écrites et musiques improvisées, alliant harmonieusement classique et jazz; un concert clos par une samba envoûtante jouée à quatre mains, avant une rencontre conviviale autour de produits du terroir dégustés au cœur de la Distillerie.
Festi'Classique continue demain jeudi à 20h30, salle du Musée Courvoisier avec le duo original et virtuose, saxophone/accordéon, Michel Supéra et Eric Comèr; avant le concert de clôture accueilli à la Maison Hine, le jeudi 19 septembre à 20h30, avec le Trio Gallien (piano, violon, violoncelle), sur le thème «La Musique classique dans le 7e Art».

Infos sur le site: www.festi-classique.com

# PMA, dossier chaud de la rentrée

■ Les 72 députés de la commission spéciale ont entamé hier l'examen du projet de loi bioéthique, avant le débat dans l'hémicycle fin septembre ■ Dont la mesure phare, la PMA pour toutes ■ Le gouvernement a proposé deux changements.

Les députés ont commencé à étudier le projet de loi de bioéthique porté par le gouvernement. Fort de 32 articles, ce texte déborde largement du cadre de la seule PMA. Photo AFP

L'examen en commission à l'Assemblée du projet de loi de bioéthique a débuté hier avant le débat dans l'hémicycle à partir du 24 septembre. Les députés doivent aborder les plus de 2.000 amendements déposés sur les 32 articles du projet de loi.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a toutefois proposé deux changements pour établir la filiation des enfants de lesbiennes nés par PMA.

D'abord, la garde des Sceaux a indiqué que les couples de lesbiennes ayant recours à la PMA devraient passer par une reconnaissance anticipée de l'enfant, comme peuvent le faire les couples hétérosexuels non-mariés. Cette reconnaissance anticipée devrait être faite devant notaire. Dans l'acte intégral de naissance, *«il sera mentionné que les deux mères ont reconnu l'enfant à telle date, devant notaire, rien de plus (...), il n'y aura aucune mention de la PMA»*, a-t-elle assuré.

Ensuite, de façon plus symbolique, Nicole Belloubet a déclaré que la filiation des enfants de couples de lesbiennes nés par PMA ferait partie du même article du code civil que celle des enfants d'hétérosexuels nés par PMA.

Le texte initial prévoyait la création d'un article spécifique. Cela *«a pu laisser craindre que nous entendions enfermer les couples lesbiens dans un cadre juridique à part. Telle n'est pas l'intention du gouvernement»*, a martelé Nicole Belloubet.

### SOS Homophobie se réjouit

*«Nous nous réjouissons de l'abandon d'un régime de filiation spécifique aux couples de femmes. Le projet de loi relatif à la bioéthique vise à corriger 25 ans d'une inégalité et doit donc veiller à ne pas en créer de nouvelles»*, a écrit hier SOS Homophobie dans un communiqué.

La future loi de bioéthique va ouvrir la PMA (procréation médicalement assistée) aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires, et la réforme de la filiation est au cœur des débats.

Cette ouverture rend en effet nécessaire la création d'un dispositif de filiation pour les enfants des couples de lesbiennes. Le but: que la femme qui n'a pas porté le bébé soit tout de même reconnue comme un des deux parents, à égalité avec sa compagne (la mère biologique).

### Des députés LR lancent la charge

Des députés LR sont montés au créneau d'emblée contre l'article 1er qui comprend la disposition phare d'élargissement de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes hier en commission. Le texte *«méconnaît à l'enfant la possibilité de jouir d'une filiation vraisemblable et le prive définitivement de père»*, s'est notamment inquiétée Annie Genevard, tandis que Xavier Breton y voyait *«la porte ouverte à l'arbitraire»*.

Cette évolution du droit *«n'aboutira-t-elle pas inéluctablement vers la légalisation de la GPA (gestation pour autrui)?»*, a renchéri Thibault Bazin, proposant *«d'appliquer le principe de précaution»* en supprimant l'article. Dans les rangs de LR, seul Maxime Minot a fait part de son soutien *«avec quelques collègues»* à une *«évolution progressiste des mentalités»*.

D'autres élus ont défendu des amendements de suppression, dont l'ex- *«marcheuse»* Agnès Thill qui s'est demandée si c'est à *«la médecine de répondre à un désir sociétal»* ou encore l'UDI et indépendants Pascal Brindeau.

Tous les amendements de suppression de l'article ont été rejetés, plus de 400 amendements restant toutefois à examiner sur cette disposition clé du texte. L'examen se poursuit aujourd'hui.

# Les lignes rouges du gouvernement

La PMA pour toutes oui, la GPA et la PMA post-mortem non: l'exécutif a fixé des lignes qu'il ne veut pas franchir dans la loi bioéthique.

### GPA: la question qui fâche

Le gouvernement le martèle: pas question d'autoriser la GPA (gestation pour autrui), c'est-à-dire le recours aux mères porteuses, que ce soit pour les couples hétéros ou les hommes homosexuels. Les adversaires de la PMA pour toutes jugent qu'elle amènera immanquablement, tôt ou tard, à une autorisation de la GPA.

*«L'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP, nom officiel de la PMA, ndlr) est absolument sans incidence sur l'interdiction de la gestation pour autrui, qui est antinomique des grands principes bioéthiques auxquels nous sommes attachés»*, a assuré la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, hier lors de l'examen du texte en commission.

Si la GPA reste *«totalement prohibée»* en France, le gouvernement veut clarifier *«l'état du droit»* pour les enfants français nés à l'étranger grâce à cette technique, a indiqué le ministère de la Justice. Il prépare pour cela une circulaire qui tiendra compte d'une importante décision de la Cour de cassation, attendue à partir de fin septembre (lire en encadré ci-contre).

### PMA post-mortem: avis partagés

Dans la mesure où la PMA sera ouverte aux femmes célibataires, certains députés jugeraient logique de permettre la PMA post-mortem. Une femme dont le conjoint est mort après avoir fait congeler son sperme pourrait utiliser ce sperme pour concevoir un enfant par PMA, ou se faire implanter un embryon conçu avec les gamètes du couple puis congelé avant le décès de l'homme.

*«Il y a un certain nombre de risques pour la construction de l'enfant»*, a objecté Agnès Buzyn lundi soir lors de son audition par les députés. Selon elle, le *«poids du deuil»* crée une situation *«évidemment»* différente de celle d'une femme célibataire désireuse de faire une PMA grâce au sperme d'un donneur anonyme. Dans le cas d'une PMA post-mortem, *«il pourrait y avoir une forme de transfert de l'image paternelle vers l'enfant»*.

Les députés LREM sont partagés sur la question. *«Il n'y a pas de consigne de vote»*, a déclaré Aurore Bergé, responsable du texte pour le groupe LREM avec Guillaume Chiche.

### DPI: le risque de l'«eugénisme»

Le DPI, pour diagnostic préimplantatoire, consiste à rechercher une anomalie génétique grave chez un embryon avant de l'implanter dans l'utérus d'une femme ayant recours à une PMA.

Il est aujourd'hui autorisé pour des familles où une maladie génétique grave bien précise est déjà présente. Or, des députés et des médecins souhaitent que toutes les femmes faisant une PMA puissent bénéficier d'un DPI, pour rechercher plusieurs anomalies génétiques.

*«C'est une dérive eugénique claire»*, a dénoncé Agnès Buzyn, selon laquelle cela aboutirait à *«une société qui triera les embryons»*. Il faudrait déterminer *«quelles sont les maladies qu'on ne souhaite plus voir vivre»*, a-t-elle souligné. Avant de s'interroger: *«Qui décide? Les médecins, des chercheurs, les familles?»*

*«Si on autorise cela (...), tous les couples qui font des enfants par voie naturelle se diront "moi aussi j'ai droit à un enfant sain" et s'engageront dans une démarche de PMA de façon à disposer de tests génétiques à la recherche d'anomalies»*, a-t-elle craint.

## GPA et filiation d'enfants nés à l'étranger: la Cassation doit statuer

Les discussions autour de la GPA, qui ne figure pas dans le projet de loi bioéthique, ont ressurgi après l'annonce par Franceinfo d'une future circulaire du gouvernement visant à *«reconnaître la filiation des enfants nés d'une GPA à l'étranger»*, c'est-à-dire la retranscription directe et intégrale de leurs actes de naissance à l'état-civil français.

La ministre de la Justice Nicole Belloubet a démenti *«vigoureusement»* à l'Assemblée.

Aujourd'hui, selon la loi française, la mère est celle qui accouche. La conjointe du père biologique et «mère d'intention» de l'enfant née d'une GPA doit donc faire une demande d'adoption pour se voir reconnue comme mère à l'état civil. La même logique s'applique pour le «père d'intention» dans le cas d'un couple gay. La garde des Sceaux a confirmé qu'*«une circulaire interministérielle sera diffusée aux officiers d'état-civil et dans les consulats pour faciliter la bonne application de ces règles»*.

Malgré cela, l'incertitude demeure sur le contenu de cette circulaire qui doit clarifier *«l'état du droit»* mais dont la rédaction est *«suspendue»* à une décision de la Cour de cassation.

La plus haute juridiction judiciaire, qui avait elle-même sollicité l'avis de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), doit se prononcer sur le cas des parents Mennesson qui se battent pour que soit reconnu leur lien de filiation avec leurs enfants nés par GPA à l'étranger. Le dossier doit être examiné le 20 septembre.

Dans sa décision du 20 avril, la CEDH a consacré le droit à la filiation de la «mère d'intention» tout en laissant aux États la liberté de choisir les moyens de cette reconnaissance. Faute de *«consensus européen»*, la CEDH relevait que les États disposent d'une *«marge d'appréciation»*, la reconnaissance du lien pouvant se faire par exemple par retranscription de l'acte légalement établi à l'étranger - ce que souhaite le couple Mennesson - ou via *«l'adoption de l'enfant par la mère d'intention»*. Tout est donc théoriquement possible: le statu quo comme la reconnaissance du principe de filiation de la «mère d'intention», allant jusqu'à l'inscription au registre d'état civil.

Photo archives AFP

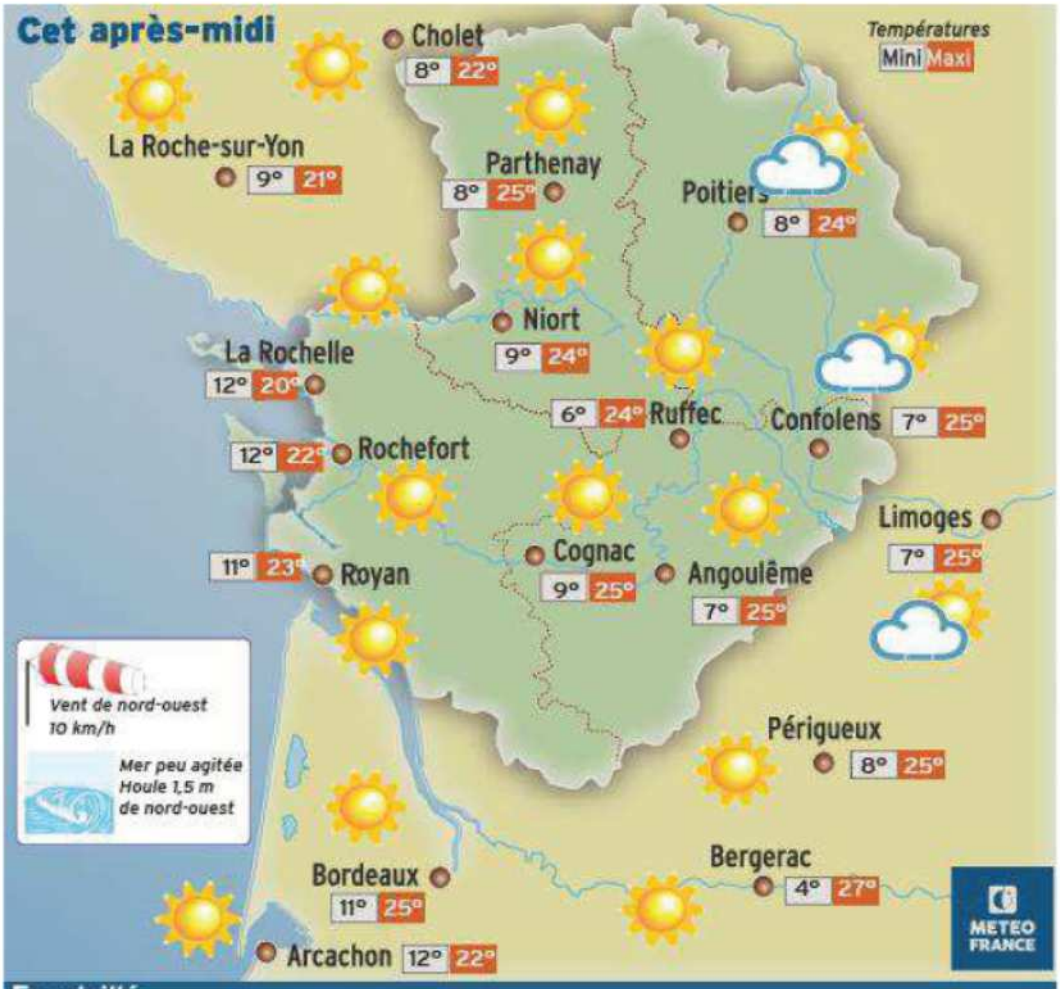


## Ensoleillé

Si quelques nuages isolés sont encore visibles vers le Limousin, l'après-midi se montre généralement bien ensoleillée sur l'ensemble de la région.

| | Royan | Cognac | Angoulême | Confolens |
|---|---|---|---|---|
| Jeudi | 11° 24° | 10° 26° | 9° 26° | 8° 26° |
| Vendredi | 13° 28° | 13° 30° | 12° 30° | 10° 30° |
| Samedi | 15° 28° | 15° 30° | 13° 30° | 14° 29° |
| Dimanche | 17° 26° | 16° 30° | 15° 31° | 15° 31° |
| Lundi | 17° 25° | 17° 27° | 16° 28° | 16° 27° |
| Mardi | 16° 25° | 16° 26° | 15° 26° | 15° 26° |

| HIER | Mini | 16h |
|---|---|---|
| Angoulême | 11° | 21° |

# Jean-Paul Delevoye, le géant consensuel

Nommé haut-commissaire à la réforme des retraites en septembre 2017, cet homme de dialogue a fait son entrée au gouvernement, mardi dernier, avec pour mission d'écrire la nouvelle loi

Jean-Paul Delevoye, 72 ans, défendra l'ambitieuse et délicate réforme des retraites. PHOTO AFP

**Bruno Dive, rédaction parisienne**
b.dive@sudouest.fr

Lorsqu'il présentera, demain, son calendrier pour la réforme des retraites, Édouard Philippe, 1,94 m, aura à ses côtés un personnage presque aussi grand que lui (1,93 m). Pas du genre filiforme, comme le Premier ministre, plutôt le style armoire à glace, ou pilier de rugby. Jean-Paul Delevoye, puisqu'il s'agit de lui, vient pourtant du nord, du Pas-de-Calais pour être précis. Il ne déparerait pas dans les carnavals qui font l'un des charmes de cette région, au milieu des géants que l'on y promène. Il en a non seulement la carrure, mais aussi la bonhomie.

C'est lui qu'Emmanuel Macron a donc choisi pour piloter la réforme des retraites. À 72 ans, il aurait pu prendre la sienne ; avec son CV, l'un des plus flatteurs de la République, il avait largement le nombre de trimestres. Mais il a fait, le 3 septembre, son entrée au gouvernement. Une entrée discrète, bien dans la marque de ce personnage. Jean-Paul Delevoye est sans doute le premier à intégrer une équipe gouvernementale sans changer de titre : haut-commissaire aux retraites il était, haut-commissaire aux retraites il reste. Simple différence : il participera désormais au Conseil des ministres et c'est lui qui, au banc du gouvernement, défendra l'ambitieuse et délicate réforme.

### Le négociateur

Issu de la mouvance sociale du gaullisme, personnage sympathique et généralement apprécié de ses interlocuteurs, bon négociateur à la forte capacité d'écoute, Delevoye n'était pas le plus mal placé pour occuper ce poste. Quand on a dû choisir, comme il l'a fait en tant que président de la commission des investitures d'En Marche, 577 candidats aux élections législatives parmi les 15 000 CV reçus et épluchés, fondre en un seul système 42 régimes de retraite ne doit pas être si difficile…

Il s'agit d'ailleurs pour lui d'une sorte de retour aux sources. Son unique poste ministériel, il l'a occupé dans le gouvernement Raffarin, entre 2002 et 2004 : ministre de la Fonction publique, il était chargé de copiloter une réforme des retraites aux côtés d'un certain François Fillon, alors ministre du Travail. Il s'agissait de faire « avaler » aux fonctionnaires l'alignement de leur durée de cotisation sur celles du privé et passer progressivement à quarante années. Delevoye s'était plutôt bien sorti d'affaire, en dépit de nombreuses manifestations. Il faut l'entendre, en revanche, parler du comportement de Fillon, dont il ne semble pas trouver que la franchise et la loyauté soient les qualités premières… Sans doute est-ce ce souvenir qui l'a amené à rallier Emmanuel Macron très tôt dans la campagne, quelques semaines seulement après la primaire de la droite, au cours de laquelle il avait soutenu Alain Juppé.

Pour Delevoye, son portefeuille ministériel était, en 2002, un joli lot de consolation accordé par Jacques Chirac, dont il fut toujours un fidèle. Le géant du Pas-de-Calais venait en effet d'essuyer une lourde défaite. En 1999, après le forfait de Philippe Séguin puis le départ de Nicolas Sarkozy, sévèrement battu aux élections européennes, Chirac cherchait un président pour le RPR, un homme loyal qui ne lui ferait pas d'ombre. Une sorte de Christian Jacob avant l'heure, en quelque sorte. Il avait pensé à Delevoye qui, en bon soldat, s'était dévoué. Il fut finalement battu par une autre chiraquienne : Michèle Alliot-Marie, qui avait su habilement prendre ses distances avec un Chirac alors démonétisé, y compris chez les siens, par la dissolution de l'Assemblée nationale encore toute chaude.

### Le Médiateur

De toute manière, diriger un parti n'a jamais été une vocation pour Jean-Paul Delevoye. Cet ancien directeur de sociétés agroalimentaires a toujours préféré une carrière de notable au niveau local et les postes consensuels au niveau national. Maire de Bapaume (4 000 habitants) pendant plus de vingt ans, conseiller général du même canton pendant vingt-et-un ans, député puis sénateur du Pas-de-Calais, il s'est surtout fait connaître comme président de l'Association des maires de France, qu'il a dirigée de 1992 à 2002.

Que le chef de l'État soit socialiste (Mitterrand) ou de droite (Chirac), il l'accueillait au congrès annuel des maires avec la même courtoisie, non sans faire part des inquiétudes ou des sujets de mécontentement que ses pairs éprouvaient déjà. De gauche ou de droite, chacun le louait pour son absence de sectarisme.

> Il devra mener à bien l'une des réformes les plus complexes et les plus délicates du quinquennat

Ce profil consensuel le mènera ensuite au poste de Médiateur de la République, puis à la présidence du Conseil économique, social et environnemental (Cese), poste auquel il se retrouvera, pour une fois, au cœur de plusieurs polémiques. En 2013, un rapport interne pointe du doigt une « crise de modernisation », une « augmentation du stress et des facteurs anxiogènes », et une « dévalorisation des agents ». Ce rapport sera finalement enterré, mais Delevoye devra quitter en 2015 la présidence du Cese. Un souvenir amer.

C'est aussi à cette époque que Delevoye quitte la mairie de Bapaume et apporte son soutien, pour sa succession, au candidat socialiste, ce qui provoque son départ de l'UMP. Marcheur avant l'heure, il est mûr pour rejoindre Macron, deux ans plus tard. Et prêt, une fois encore, à jouer les bons soldats pour mener à bien l'une des réformes les plus complexes et les plus délicates du quinquennat.

## HOSTILE AUX MESURES D'ÂGE

Chargé de consulter tous azimuts et de préparer la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye a été nommé haut-commissaire dès le 14 septembre 2017. Syndicats ou patronat, tous louent son sens de l'écoute et du dialogue. Et ils entendent bien que les pistes retenues ne soient pas dévoyées dans le projet de loi.

L'entrée de Delevoye au gouvernement est censée les rassurer sur ce point. Comme elle est censée rassurer les syndicats à propos des mesures d'âge. Qu'il s'agisse d'un report de l'âge légal au-delà de 62 ans ou d'un nouvel allongement de la durée des cotisations, Delevoye s'y est toujours opposé : il redoute que celles-ci fassent capoter l'ensemble de la réforme qui vise à instaurer une retraite par points.

Une passe d'armes l'avait d'ailleurs opposé, au printemps, à Agnès Buzyn, qui n'excluait pas un report de l'âge légal. Celle-ci était aussitôt revenue en arrière. C'est sans doute pour ménager la ministre de la Santé que Delevoye n'aura pas le titre de ministre. Tout en en ayant toutes les attributions.

# Bruxelles en ordre de marche

**COMMISSION EUROPÉENNE**

13 femmes et 14 hommes composent le nouvel exécutif bruxellois. Une équipe qui respecte les équilibres politiques

Constituer son équipe n'a pas été une mince affaire pour l'ancienne ministre de la Défense allemande qui a été désignée présidente de la Commission européenne par les chefs d'État et de gouvernement en juillet. Il a fallu composer un attelage efficace, cohérent, avec des personnalités désignées par chaque État membre, parfois sur des critères de pure politique interne. Ursula Von der Leyen a donc dû user de tous ses talents de diplomate pour convaincre d'envoyer le candidat idoine.

Au premier coup d'œil, l'équipe semble solide. Avec huit anciens, issus de l'équipe Juncker, et 19 nouveaux, on combine la connaissance subtile des rouages intérieurs et la fraîcheur. Parmi les « petits nouveaux », une petite dizaine d'entre eux ont une expérience européenne notable, soit au Parlement, soit à la Commission européenne, soit comme ambassadeur de leur pays à Bruxelles. Et on trouve un ancien Premier ministre.

**Parité quasi parfaite**

Le pari de la parité est également gagné. Avec 13 femmes et 14 hommes, l'équilibre est quasi-parfait, et même parfait si on considère que le poste de président compte double. Une première au niveau européen ! Malgré leurs efforts, ses prédécesseurs Jean-Claude Juncker et José Barroso n'avaient jamais réussi à dépasser le ratio d'un tiers de femmes.

Au plan politique, cette Commission paraît aussi plus équilibrée : dix sociodémocrates, dix conservateurs et chrétiens-démocrates, six libéraux et démocrates et 1 Vert. Ce qui reflète davantage la réalité politique en Europe, du moins de la majorité gouvernementale pro-européenne qui soutient Von der Leyen au Parlement européen.

**« Une équipe » avant tout**

La nouvelle présidente a opté, comme son prédécesseur, pour une organisation par zone de compétence. On dit « cluster » dans le jargon bruxellois. Chaque secteur, qui correspond à une ligne politique de la Commission, est ainsi placé sous l'autorité d'un vice-président. Il y en a huit : du « Green deal climatique » européen, confié au social-démocrate néerlandais Frans Timmermans, à la « Protection du mode de vie européen », dont est chargé l'ancien porte-parole de Juncker, le Grec Margaritis Schinas, sans oublier l'Économie numérique et la Concurrence, dont hérite la vibrionnante danoise Margrethe Vestager.

La Française Syvie Goulard n'est pas vice-présidente. Mais cette proche d'Emmanuel Macron obtient un méga portefeuille couvrant le marché intérieur, l'industrie, les nouvelles technologies et, c'est une nouveauté, la défense et l'espace. Avec l'ancien Premier ministre italien, Paolo Gentiloni, à l'Économie, et l'ancien l'Espagnol Josep Borrell aux Relations extérieures, le quatuor Paris-Berlin-Madrid-Rome est bien servi.

À ceux qui en doutaient encore, la « princesse d'acier » a fait passer le message : pas question de jouer perso. Le « collège est une équipe » avant tout. Et tout sera décidé en commun. Mais s'il faut trancher, ce sera à elle de le faire. Il n'y a qu'un chef : la présidente.

**Des commissaires sur le terrain**

Autre nouveauté : fini le papier aux réunions du Collège. Tout se fera électroniquement, avec des tablettes. Enfin, pas question de rester calfeutré à Bruxelles. Chaque commissaire devra se rendre « dans tous les pays » d'ici la mi-2022. Et pas uniquement dans les capitales, a-t-elle précisé, il faudra « aller également dans les régions où vivent nos citoyens ». Avec un objectif : écouter, rassurer, convaincre.

**Nicolas Gros-Verheyde, à Bruxelles**

**La future présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, a dû composer un attelage efficace, cohérent, avec des personnalités désignées par chaque État membre.** PHOTO AFP

## Sylvie Goulard auditionnée

Désignée hier commissaire européenne au Marché intérieur, Sylvie Goulard a été entendue le même jour par la police judiciaire, sous le régime de l'audition libre, dans l'affaire d'emplois fictifs d'assistants des eurodéputés du parti Modem. Cette spécialiste de l'UE aux compétences reconnues et eurodéputée centriste de 2009 à 2017, avait dû quitter son poste de ministre des Armées, un mois à peine après sa nomination en 2017, en raison de cette affaire qui a également provoqué le départ des centristes François Bayrou et Marielle de Sarnez. En attendant la fin des enquêtes, Sylvie Goulard, dans l'incapacité de prouver que l'un de ses assistants avait bien travaillé pour elle entre juillet 2014 et février 2015, a d'ores et déjà accepté de rembourser 45 000 euros aux services financiers du Parlement européen, qui ont clos son dossier. Les eurodéputés qui l'auditionneront, a priori dans les premiers jours d'octobre, avant de valider ou non sa candidature à la Commission, ne devraient pas manquer d'insister sur cette tache dans le prestigieux CV de la Française.

# 60 plaintes contre Joël Le Scouarnec

**JUSTICE** Ces plaintes sont en rapport avec les carnets dans lesquels l'ancien médecin a décrit quelque 200 viols et/ou agressions sexuelles de jeunes patients

Une soixantaine de plaintes de potentielles victimes, réparties en France, visent désormais l'ancien chirurgien Joël Le Scouarnec, a indiqué à plusieurs médias le procureur de la République de La Rochelle, Laurent Zuchowicz. Des plaintes en rapport avec des agressions sexuelles ou des viols, visant des enfants des deux sexes, que l'ex-praticien a décrits dans plusieurs de ses cahiers intimes retrouvés lors d'une perquisition dans sa maison de Jonzac. Son avocat prétend qu'il « fantasmait ».

Cette investigation avait été effectuée à la suite de la dénonciation du viol d'une voisine. Mis en examen pour ce viol, un autre (qu'il nie) et deux agressions sexuelles, Joël Le Scouarnec est en détention provisoire depuis mai 2017. Le procès pour ces faits, qui se seraient déroulés entre 1989 et 2017, et qui constituent le premier volet de cette affaire, devrait avoir lieu devant les assises de la Charente-Maritime, à Saintes, le 25 mars au plus tard.

**Second procès ?**

Concernant le deuxième volet, celui des carnets donc, rappelons que c'est la section de recherches de la gendarmerie de Poitiers qui est en charge des investigations. La recherche et les auditions des potentielles victimes, en rapport avec les données consignées dans les carnets, pourraient être terminées en octobre.

Restera ensuite à entendre le chirurgien sur les faits dénoncés. Ce n'est qu'ensuite que le parquet sera en mesure d'ouvrir une nouvelle information judiciaire. C'est une juge d'instruction qui déterminera alors les possibles mises en examen.

Dans le cas d'un deuxième procès devant les assises (le premier, au premier trimestre 2020 étant indubitablement fortement influencé par les actuelles révélations), il n'est pas acquis qu'il ait lieu devant les assises de la Charente-Maritime.

Le procureur de la République de La Rochelle, s'il est en charge de l'enquête préliminaire, précise que le second procès pourrait avoir lieu devant une cour d'assises en rapport avec le plus grand nombre de victimes.

**Éric Chauveau**

**Joël Le Scouarnec a exercé à l'hôpital de Jonzac de 2008 à 2017.** ARCHIVES « SO »

# L'accès aux origines au cœur de la PMA

**POLITIQUE** Les députés ont commencé à examiner le projet de loi sur la bioéthique. Un texte dont la mesure emblématique est l'ouverture de la PMA à toutes les femmes

**Jefferson Desport**
j.desport@sudouest.fr

Pour leur rentrée parlementaire, hier, les députés ont débuté leurs travaux par l'examen d'un des projets de loi les plus sensibles de ce quinquennat : celui de la bioéthique. Un texte dont la mesure emblématique, inscrite à l'article premier, prévoit l'ouverture de la PMA, la procréation médicale assistée, à toutes les femmes. En clair, aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires. Si le sujet promet d'être animé, la position du gouvernement est claire : oui à la PMA, non à la GPA, la gestation pour autrui. Or, les adversaires de la PMA pour toutes font précisément le lien entre les deux. Estimant que la première finira, tôt ou tard, par amener à la seconde.

Mais au-delà de ce débat, ce projet de loi ambitionne aussi de répondre à une autre question délicate : celle de l'accès aux origines. En effet, une fois ce dispositif voté, les enfants nés par PMA auront la possibilité d'en connaître plus sur leur histoire et, plus important encore, sur leur géniteur. « Nous abordons un vrai changement de paradigme sur l'accès aux origines », a rappelé hier, dans l'Hémicycle, Agnès Buzyn, la ministre de la Santé.

L'ouverture de la PMA s'adresse aux couples de femmes et aux femmes célibataires. PHOTO AFP

### Un avant et un après

« Cela marque un tournant par rapport à la promotion du secret, a-t-elle expliqué, car nous savons aujourd'hui que les enfants, pour se construire, ont besoin d'accéder à des données non-identifiantes et parfois identifiantes. » Des informations génétiques particulièrement utiles afin, notamment, de prévenir certaines maladies. Or, par ricochet, cette question se pose aussi pour les enfants nés avant la promulgation de cette future loi. Face à cette interrogation, le gouvernement a fait une proposition. Concrètement, comme l'a précisé Agnès Buzyn, l'idée serait d'encourager les donneurs de gamètes à se faire connaître auprès d'une commission qui sera spécialement créée à cet effet. En revanche, la ministre ne « souhaite pas », comme elle l'a rappelé, que les anciens donneurs soient sollicités : « Nous avons un contrat avec eux. Lorsqu'ils ont donné, ce don était anonyme. Ils avaient l'engagement de l'État qu'ils ne seraient pas recontactés. » Ils garderont donc la possibilité de se faire connaître ou pas.

### Vers une pénurie de gamètes ?

Reste qu'avec l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, conjuguée à l'accès aux origines, en clair à la fin de l'anonymat, les pouvoirs publics s'attendent à une baisse des dons de gamètes. Pour l'heure, le scénario privilégié viserait à continuer à utiliser ceux actuellement congelés. Mais avec une nuance. En effet, pour ceux qui auront effectué ces dons avant l'entrée en vigueur de la PMA pour toutes, une disposition a été prévue : « S'ils ne souhaitent pas que les gamètes soient utilisés pour des couples homosexuels ou des femmes isolées, ils ont toujours la liberté de retirer leur consentement aux dons », a précisé la ministre.

Mais surtout, la priorité, pour ne pas dire le défi, sera d'établir un nouveau registre des donneurs au sein de l'agence de biomédecine. Un registre intégrant donc le dispositif d'accès aux origines.

## PMA post-mortem

**Autre sujet en débat : la PMA post-mortem. Soit la possibilité, pour une femme dont le conjoint est mort, d'utiliser le sperme – préalablement congelé – pour concevoir un enfant par PMA, ou se faire implanter un embryon conçu avec les gamètes du couple puis congelé avant le décès de l'homme.**

**Si Agnès Buzyn a pointé « un certain nombre de risque pour la construction de l'enfant », les députés sont partagés.**

## « Ce plan, c'est du flan » : le plan de refondation des urgences ne convainc pas

**SANTÉ** Le plan de « refondation » des urgences hospitalières, présenté lundi par Agnès Buzyn, n'a pas convaincu les grévistes, qui ont voté hier la poursuite du mouvement, avant une manifestation aujourd'hui à l'appel des syndicats. La ministre de la Santé a beau avoir promis d'ici 2022 « plus de 750 millions d'euros » puisés dans des crédits existants, le compte n'y est pas pour le collectif Inter-Urgences, à l'origine d'une grève inédite par sa durée – bientôt six mois – et son ampleur – 250 services d'urgence à ce jour. Principales mesures : un nouveau « service d'accès aux soins » pour réguler les appels aux secours, des « admissions directes » sans passage aux urgences pour les personnes âgées et une meilleure « gestion des lits » disponibles dans les hôpitaux. « Ce plan, c'est du flan ! », a résumé Hugo Huon, président du collectif Inter-Urgences, à l'issue de son assemblée générale à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

## EN BREF

**PAUVRETÉ**
La France comptait en 2017 quelque 8,9 millions de personnes considérées comme pauvres, soit 14,1% de la population, un taux quasi stable par rapport à 2016, selon une étude de l'Insee publiée hier.

**ENSEIGNANTS**
Les salaires des enseignants français étaient en-deçà de la moyenne des pays de l'OCDE en 2018, même si un rattrapage s'observe en fin de carrière, souligne le rapport annuel « Regards sur l'éducation », publié hier.

**TÉLÉCOMS**
Les groupes Iliad, maison-mère de l'opérateur Free, et Altice, propriétaire des chaînes BFMTV, RMC Découverte et RMC Story, sont parvenus à un accord pour la reprise de la diffusion de ces chaînes via les Freebox, a annoncé Altice, hier, dans un communiqué.

**OLIVIERS**
Plusieurs oliviers âgé de 200 à 250 ans et touchés par la bactérie « tueuse » Xylella fastidiosa, a été abattus, hier, sur la Côte d'Azur, à Menton, dans le jardin remarquable du Palais de Carnolès.

## SACHEZ-LE

### On vendangera bien à la mi-septembre

La semaine dernière, la station viticole du BNIC (Bureau national interprofessionnel du cognac) précisaient la date des vendanges en pariant sur la mi-septembre. Une nouvelle note des ingénieurs agronomes publiée lundi valide cette hypothèse. « Il serait opportun de commencer à vendanger dès la mi-septembre pour de nombreuses situations », écrivent les spécialistes.

## LE POST **DU JOUR**

Il y a une semaine les policiers recevaient un appel de leurs collègues gendarmes les informant qu'un plan épervier était mis en place pour retrouver les passagers d'un véhicule auteurs de faits d'escroquerie et de vol en réunion. Ni une ni deux, la collaboration police-gendarmerie se mettait en place. Les policiers de la brigade de jour repéraient le véhicule, réussissaient à l'intercepter et interpellaient les occupants. Un bel exemple d'interaction police/gendarmerie !!!

Police nationale de la Charente

LE DÉBAT DU JOUR

# On reparle du déroutage des camions en transit de la N10

**Charente** « Le déroutage des poids lourds en transit de la RN 10 vers l'A 10 n'intéresse pas l'Assemblée nationale », assure Nicole Bonnefoy. La sénatrice monte à nouveau au créneau

**Plus de 7 000 personnes ont signé la pétition lancée par la sénatrice pour dire stop aux poids lourds sur la N 10.** ANNE LACAUD

« Le report des poids lourds en transit sur les routes nationales vers les autoroutes à proximité n'intéresse pas l'Assemblée nationale », déplore Nicole Bonnefoy, sénatrice charentaise du groupe socialiste.

Son amendement, repris par le groupe socialiste, vient d'être jugé irrecevable par l'Assemblée nationale, selon la sénatrice. Cet amendement avait pour objet de « permettre à l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation d'interdire ces poids lourds en transit de circuler sur le réseau des routes nationales et le réseau secondaire alors qu'ils devraient en toute logique emprunter le réseau autoroutier à péage ». Visés : les élus ruraux dont les communes sont traversées par une nationale et situées à moins de 50 km d'une autoroute.

En juillet, Nicole Bonnefoy avait lancé une pétition sur change.org, qui a recueilli plus de 7 000 signatures, pour dire «Stop aux poids lourds sur la RN 10» et dénoncer leur circulation massive « générant un fort sentiment d'insécurité pour les automobilistes ».

Dans un communiqué partagé hier, la sénatrice tacle les députés LREM de la Charente pour « leur silence et leur absence à défendre la mise en place d'une mesure de bon sens », organisant ce déroutage. Épinglés, les deux députés assurent que « l'amendement n'a pas été jugé irrecevable ». « Il est placé à l'article 28 en nouvelle lecture et en attente d'examen en séance », souligne Thomas Mesnier.

Cet amendement, repris par le groupe socialiste, avait été examiné puis rejeté en première lecture à l'Assemblée nationale.

« Madame Bonnefoy est dans son rôle, elle veut alerter la ministre et qu'on en parle », répond la députée LREM Sandra Marsaud, interrogée. Elle doute néanmoins que cet amendement « soit le bon outil », convaincue dit-elle « qu'on ne peut pas enlever tous les camions en transit en Charente ». Selon la députée cognaçaise, « autoriser les élus à interdire les poids lourds démultiplierait également les arrêtés, ce qui serait compliqué à gérer ». Elle défend en revanche l'article 15 de la loi d'orientation sur les mobilités et « l'aménagement de voies réservées aux véhicules à faible émission de carbone ».

« Parce que la cause est juste », la sénatrice, quant à elle, assure déjà que d'autres actions seront menées.

**Hélène Rietsch**

# Le chantier d'insertion encore vandalisé

## LOUZAC-SAINT-ANDRÉ La Clé de voûte a subi des dégradations. Une série noire

Les services de Grand-Cognac sont visiblement irrités. Ils viennent, une nouvelle fois, de constater des dégradations sur le chantier d'insertion. Les faits se sont vraisemblablement produits le week-end dernier, dans les ateliers de la Clé de voûte, à Louzac. Les bâtiments sont sous alarme mais pas l'enceinte. Des individus ont pénétré dans la cour et ont cassé des grosses pierres et des tuiles.

C'est la quatrième fois que des faits similaires se produisent. En mars, sur le pont de fer reliant Saint-Sulpice-de-Cognac et Cherves-Richemont, de larges morceaux des échafaudages avaient été escamotés sur ce chantier toujours géré par la Clé de voûte. Le préjudice était estimé à 1 000 euros. Une nouvelle plainte a été déposée à la gendarmerie.

**Jonathan Guérin**

# Chaises musicales aux Salons de la cité

**GRAND-COGNAC** L'Agglo songe à regrouper la médiathèque, le conservatoire et un service d'archives dédié au cognac place François-Ier. Casa ferme. Le chantier a repris sur le bâtiment

**Philippe Ménard**
p.menard@sudouest.fr

En dix ans, les Salons de la cité auront connu bien des retournements. La façade flanque avec prestance la place François-Ier. Mais pendant longtemps, la partie arrière, rue Georges-Briand et rue Lohmeyer, montrait des murs pelés, figés par l'interruption des travaux. Un nouveau destin semble en train de se dessiner pour le vaisseau de pierre.

Le bâtiment pourrait servir d'écrin à un pôle culturel envisagé par Grand-Cognac. L'Agglo veut regrouper sous un même toit trois services. La médiathèque de Cognac, d'abord. L'actuelle bibliothèque est située dans l'ancien cloître des Récollets, un cocon charmant mais guère fonctionnel. Il ne se prête pas aux exigences d'un outil moderne. « La médiathèque de Cognac doit être la tête de pont de notre réseau », justifie Jérôme Sourisseau, le président de Grand-Cognac.

**Les travaux se poursuivent activement à l'arrière du bâtiment, rue Lohmeyer.** PHOTO P.M.

### Dans Action Cœur de ville

Le conservatoire de musique et d'art dramatique dispose lui aussi d'un cadre remarquable, mais qui atteint ses limites. La villa François-Ier, qui l'abrite, « n'est pas pratique et coûte cher en fonctionnement », affirme Jérôme Sourisseau.

Le président souhaiterait profiter de l'opération pour loger un nouveau service, des archives dédiées au cognac, qui ferait écho à la démarche de reconnaissance auprès de l'Unesco. « Aujourd'hui, à part trois ou quatre grandes maisons qui ont leurs propres archives, les documents sont éparpillés. On voudrait réunir les éléments au même endroit. On a discuté avec les Archives départementales. Le Conseil départemental déléguerait à Grand-Cognac les documents liés au cognac », précise Jérôme Sourisseau. Les chercheurs y disposeraient d'un espace de travail.

Mutualiser toutes ces composantes suppose un espace conséquent. L'Agglo veut rester dans le centre-ville de Cognac, pour s'inscrire dans la dynamique du projet « Action cœur de ville ». D'où l'idée de se projeter sur des volumes restés vacants dans le ventre des Salons de la cité.

### Le magasin ferme samedi

Où en est l'investisseur, Joël Joanny, qui a rencontré des remous dans ses affaires ? Contacté par « Sud Ouest », il n'a pas donné suite. Il semble en tout cas avoir retrouvé l'envergure pour relancer le chantier. Selon une source proche du dossier, il aurait été bloqué pour des questions d'assurances. Les travaux ont repris en janvier, pour se terminer au mois d'octobre.

Des appartements auraient trouvé preneur. Selon nos informations, Joël Joanny aurait aussi revendu la partie abritant la banque Crédit Mutuel et celle du restaurant La Maison. L'Agglo pourrait acheter d'un bloc toute la partie inachevée. « L'objectif est d'avancer à un rythme soutenu. On est en négociations », indique Jérôme Sourisseau, qui ne mise toutefois pas que sur cette seule piste. « J'ai un plan B », assure-t-il.

Une autre page est en train de se tourner aux Salons de la cité. Le magasin Casa fermera définitivement samedi. Relogé il y a cinq ans au milieu du bâtiment, il n'a jamais retrouvé le dynamisme de son lieu précédent, à l'angle du bâtiment, et il a souffert de la concurrence des zones commerciales. Les deux vendeuses seront licenciées. Le grand « couloir » occupé par Casa pourra servir d'accès principal vers la place François-Ier. La fermeture du magasin ne semble toutefois pas liée au projet de l'Agglo.

À la veille des élections municipales, ces perspectives peuvent libérer des idées pour les futurs candidats. Si le déménagement aboutit, la ville récupérera deux ensembles immobiliers de poids, aux Récollets et à la villa François-Ier.

### LES DATES

**2009** Joël Joanny répond à un appel d'offres de la mairie pour racheter l'ancien immeuble Casa. Son projet initial, intitulé Cité@rythm, prévoit une grande salle de spectacles, un bar, un restaurant, des bureaux et des logements.

**2011** Après l'abandon de la partie spectacles, le projet est reconfiguré et rebaptisé Les Salons de la cité.

**2015** Le restaurant La Maison ouvre en mai 2015 dans une partie occupée par une femme âgée jusqu'en 2013. Une deuxième phase de travaux démarre à l'arrière du bâtiment, incluant un projet d'espace sportif. Elle restera inachevée, jusqu'à sa reprise en 2019.

CHÂTEAUBERNARD

# La comédie musicale s'ouvre aux plus jeunes

**Stéphanie Brigot, directrice artistique de Créa'scène, confie la responsabilité de la troupe jeune à Alexis Duclout.** PH. AURÉLIE GERVAIS

Cette année, on les a vus et surtout entendus pour la première fois sur la scène aménagée des associations en fête au Castel, samedi 31 août. Eux, ce sont les élèves assidus du complexe artistique Créa'scène spécialisés en chants, danses et théâtre (11B rue du Poitou, Châteaubernard). Ces artistes amateurs et pros se produiront le 15 décembre et les 27, 28, 29 mars sur la scène du Castel. Stéphanie Brigot, qui vieille sur ses petits protégés, veut de la nouveauté. Une troupe de jeunes va donc être montée. Avec trois heures de répétition tous les quinze jours le samedi de 10 à 13 heures, les enfants âgés de à 13-14 ans pourront y adjoindre des cours à la carte. On les retrouvera tous au mois de mars sur la scène du Castel en première partie du spectacle des adultes « Road-trip autour du monde ».

### Du show

Pour conduire la troupe, il fallait quelqu'un de jeune, comprenez la vingtaine ! Ce sera un artiste amateur en voie de professionnalisation, Alexis Duclout que Stéphanie Brigot a vu évoluer au sein de l'association jusqu'à collaborer avec lui sur le dernier spectacle de fin d'année. « Alexis a le jeu de scène. Il a cette fraîcheur et ce dynamisme que je ne vais pas avoir avec les enfants », ajoute la directrice artistique. Le jeune homme a écrit le livret, mettra en scène et sera épaulé de Juliette Laurier au chant et d'Elisabeth Oliver pour le théâtre. Stéphanie Brigot veut coller aux attentes des enfants « J'ai grandi avec Dorothée et peu de professeurs. Aujourd'hui les enfants à 8 ans marchent avec des tablettes. Ce sont des performeurs, ils sont très bons. Ils ont envie de faire du spectacle, du show. On essaye de vivre avec son temps ! »

Et si elle a un message à faire passer aux petits comme aux grands, c'est bien celui-là « vous êtes tous là pour aborder un spectacle et pas pour savoir qui va être le meilleur. Si vous êtes tous là, c'est bien que vous avez tous quelque chose à apporter. » Du travail il faudra en fournir mais dans une ambiance de colonie de vacances. Pour les indécis qui hésitent encore, Créa'scène organise un stage de comédie musicale du 13 au 15 septembre ouvert aux plus de 16 ans (inscriptions jusqu'au mercredi 11 sept, présence de 5 professeurs)

**Sandra Balian**

Tél. 07 85 99 11 31.

# Le golf du Cognac honore Yves Rouby

**CHÂTEAUBERNARD** La Summit, une compétition amicale et estivale du golf du Cognac organisée sur neuf trous chaque jeudi soir, a attiré 100 joueurs, une édition record.

« À partir de la semaine prochaine, on aura un manque le jeudi », confiait Claude Rouby, cousin de l'organisateur, devant un parterre de 90 joueurs au restaurant du golf vendredi. Cette soirée, où la couleur blanche était de rigueur, venait clôturer les deux mois de compétition. Le maire de Cognac, Michel Gourinchas et Patrick Léger, directeur et maître de chais chez Camus, étaient de la fête. La présidente Marie-France Wittmann a remis un trophée à celui qui veille sur la compétition depuis dix ans, Yves Rouby. Ce dernier a été fait membre d'honneur du club.

**Patrick Léger, Marie-France Wittmann et Yves Rouby.**

PHOTO STÉPHANE GOILOT

JARNAC

# L'Arche en Charente monte sur scène

L'Arche en Charente présente sa pièce de théâtre « Ne nous demandez pas la lune » interprétée par des personnes en situation de handicap les vendredis 13 septembre à l'auditorium Maurice-Ravel à Jarnac et 20 septembre au Castel à Châteaubernard à 20 h 30. L'atelier théâtre de l'Arche en Charente propose, depuis dix ans, à toutes les personnes en situation de handicap des Arches de Cognac, La Merci et Les Sapins des cours de théâtre hebdomadaires, un parfait vecteur d'expression.

**La troupe de théâtre de l'Arche en Charente.** PHOTO S.C.

### Deux ans et demi de projet

Hélène Masurel, autrice et Thomas Masurel, comédien et metteur en scène, encadrent ces ateliers où la bonne humeur règne et construisent avec les participants des créations destinées à être jouées devant un public. « Ne nous demandez pas la lune » est la 4e création de l'Arche, déjà jouée à Barbezieux et Angoulême au printemps. Les spectateurs ont été réceptifs à cette pièce qui interroge nos rêves et nos désirs qui nous poussent vers l'avant. Deux ans et demi auront été nécessaires pour construire ce projet qui a commencé par plusieurs mois d'improvisation.

Les paroles des participants ont été réutilisées par Hélène Masurel dans l'écriture. « Nous avons mis à bout des petits bouts de rêves pour arriver à quelque chose », explique-t-elle. L'objectif premier de ces ateliers théâtre est de « rendre visible les talents » alors rien de tel qu'une représentation devant des spectateurs qui ressortent bien souvent bouleversés : « Je n'ai rien donné, j'ai tout reçu », a témoigné l'un d'entre eux. La reconnaissance du public, les applaudissements, un regard altruiste n'ont pas de prix pour la petite vingtaine de comédiens qui seront sur les planches de Jarnac et Châteaubernard. « Ils se sentent beaux, c'est une expérience riche et valorisante pour eux », explique Hélène Masurel.

**Séverine Caillé**

Réservation : accueil@arche-charente.org ; 05 45 36 15 00.

MERPINS

# Une maison d'assistantes maternelles en projet

**Le maire Christian Decoodt, Laurence Lamarque et Sophie Roux.** PHOTO C.-G.

La réunion du conseil municipal s'est tenue lundi à la mairie. Une réunion de rentrée avec un ordre du jour plutôt léger. Il fut tout d'abord question de l'assurance statutaire du personnel et des nouvelles conditions contractuelles. Le maire Christian Decoodt a demandé au conseil de se prononcer sur la poursuite ou non de l'adhésion de la commune au contrat CNRACL(Caisse nationale des Retraites des agents des collectivités locales), souscrit par le Centre de gestion, qui a été résilié à titre conservatoire. Après débat et réflexion, il s'avère que tout étant égal par ailleurs, les conseillers décident de conserver l'existant, un second courrier sera adressé à Gras Savoye avant le 31 décembre pour annuler le courrier de résiliation à titre conservatoire.

Le conseil a validé le rapport de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) du 12 juin et a autorisé le maire à signer tous less documents afférents. Christian Decoodt a signalé avoir été informé par la trésorerie municipale d'une créance irrécouvrable, du fait d'un jugement concernant la location de salles municipales pour un montant de 2 592 euros. Il fut ensuite question de locations de salles municipales pour des cours de yoga, Fitness, zumba etc. Le Conseil offrira les deux premiers mois de location, et les personnes dispensant ces cours résidant à Merpins, le conseil s'est prononcé favorablement sous réserve d'entente sur les jours de réservation.

### Pour douze enfants

Parmi les sujets divers, Christian Decoodt s'est fait le porte-parole de l'Udaf qui recherche des familles d'accueil solidaire pour des migrants : un défraiement de 313 euros par mois pour les frais d'hébergement est prévu. Autre sujet : un projet de maison d'assistantes maternelles. Pour ce faire, des personnes recherchent, pour 12 enfants de 2 mois à 3 ans, une maison tout rez-de-chaussée, d'environ 120 m² et dotée d'un jardin sur les communes de Merpins, Saint-Fort-sur-le-Né, Genté, etc. Ajoutons qu'il est envisagé une location gratuite ou à faible loyer afin d'éviter d'impacter le prix d'adhésion des enfants.

Par ailleurs, le conseil a donné un avis favorable au foodtruck, déjà présent le lundi, qui souhaiterait venir également le vendredi, pour répondre à la demande de ses clients.

**Colette-Christiane Guné**